

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER ERGUE ARMEL

Mardi 07 septembre 2010

Mairie annexe d'Ergué Armel

Présent(e)s :

Alain G. Alain T. Ginette Thérèse Anne-Marie Daniel Loïc	Christine Anne Annie J. Yves Pierre Joël Roger	Pascal P. Annie R. Jeanne Brigitte Dominique Bruno
--	--	---

Nombre de participants : 20

Nombre d'excusés : 9 (Catherine Treussier, adjointe au maire, mairie annexe d'Ergué Armel ; Martine Petit, adjointe au maire chargée de la participation à la vie démocratique ; Michelle M. ; Alain B. ; Rosine ; René ; Dominic ; Pierre R. ; Léonie ; Jérôme & Patrick)

Absents : 8

Participait également :

Patrick Féron, animateur citoyenneté, direction de l'administration générale.



Ordre du jour.

1/ Validation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2010.

2 / Attentes des membres du conseil de quartier : orientations et contenus des sujets abordés lors des plénières.

3 / Proposition de création d'un groupe de travail - Cadre de vie et environnement local -.

4 / Communication externe : utilisation et mise à jour du blog.

5 / Avis sur le mode de gestion de l'eau.

6 / Point sur l'assemblée générale des conseils de quartier.

7 / Questions diverses : idée de projet relative au double sens et aux zones 30.

1/ Validation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2010

Après relecture par Michelle LAURENT de la direction éducation, quelques modifications ont été apportées au précédent compte-rendu. La nouvelle version est remise aux participants lors de la réunion.

2/ Attentes des membres du conseil de quartier : orientations et contenus des sujets abordés lors des plénières

A tour de rôle, les participants ont exposé leur point de vue et leurs attentes quant au fonctionnement du conseil de quartier. Les paragraphes qui suivent en sont le reflet.

Un problème autour de l'école de Keromnès est soulevé : le passage pour piétons est très fréquenté. Un ralentisseur est demandé par les utilisateurs et les riverains.

Il semble pour un participant qu'il est préférable de traiter des sujets concernant les quartiers plutôt que ceux relatifs à la ville en général.

Des réserves sont émises par une autre intervenante : débattre de problèmes généraux relève de l'idéologie et de la philosophie mais pour autant, il faut que soient traités les 2 aspects, problématiques de quartiers et de la ville voire même de sujets qui dépassent ces cadres, le conseil de quartier n'ayant surtout pas vocation à se saisir de problèmes centrés sur un intérêt particulier.

Il est pris pour exemple la gestion de l'eau qui ne relève pas d'un quartier (point 5 de l'ordre du jour). Il faut toutefois ne pas négliger le concret (parler des quartiers) pour faire venir les personnes en réunion. En effet, on éprouve un intérêt pour l'endroit où l'on vit et il est important d'en débattre. D'autres instances existent à Quimper pour soumettre des problèmes généraux.

Les conseils de quartier ont été créés à l'origine comme lieux de réflexion et de débat pour émettre des avis et faire des propositions à l'échelle de la ville (enfance, transport, eau, ...) et sur les améliorations à apporter en termes de qualité de vie au sein des quartiers. Certaines associations ont été créées pour débattre des problèmes de quartier mais tous les quartiers n'ont pas d'associations. Les deux ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Il semble que les débats soient insuffisamment contradictoires : que peut-on proposer pour avoir une idée juste ? Le conseil de quartier manque d'informations. Il faut se battre sur les deux fronts : politique de la ville et problèmes de quartier car ces deux domaines ne sont pas antinomiques. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que les personnes qui siègent sont bénévoles et ont des intérêts différents qui ne sont pas incompatibles.

Quatre conseils ont été mis en place mais l'idée, au départ, de créer 15 conseils de quartier a été évoquée, ce qui par nature, les aurait plus focalisés sur le quartier. L'objectif était de traiter des thèmes communs à tous les autres quartiers. Afin de favoriser une confrontation de points de vue de personnes de tous les horizons, ce sont finalement les quatre communes historiques qui ont été retenues pour délimiter les périmètres.

Il est jugé utile de débattre de problèmes généraux dans les conseils de quartier et il faut prendre l'initiative de provoquer les échanges et le débat. Les membres du conseil de quartier estiment qu'ils ont la chance d'avoir un espace de parole et d'expression et il faut conserver cet état d'esprit. Il faut également que les conseillers aient les moyens de travailler (accès aux documents notamment).

Pourquoi ne pas développer l'aspect « action » par des petits groupes de travail (initiateurs) ? Développer plus d'actions et moins de débats en lien avec les associations. La ville devrait proposer plus de rencontres pour débattre des problèmes (par ex avenue Léon Blum : les habitants n'ont absolument pas été associés au projet de travaux.). On attend que les élu(e)s viennent au-devant des associations. Il existe un manque d'informations. Les conseils de quartier sont jeunes (1 an). C'est encore nouveau.

Il convient de débattre ouvertement sans lobbying. Il faut devenir force de proposition. Les services de la ville prennent le pouvoir sur les élus dans beaucoup de communes.

Il faut revoir la définition du conseil de quartier. A quoi sert –on ? Qui prend connaissance des débats ? Par exemple, concernant les écoles, le maire a été mis au courant mais pas l'ensemble du conseil municipal. Il n'y a pas toujours de délibération. L'objet n'est pas toujours retenu. C'est le maire qui est souverain.

Une méthode qui faciliterait le fonctionnement serait d'avoir les informations et documentation à temps et à disposition.

Le bilan au bout d'un an de fonctionnement du conseil de quartier sera une étape importante.

En conclusion, l'objet du conseil de quartier est d'émettre des avis. La priorité est d'obtenir des informations et de dégager des centres d'intérêts communs aux uns et aux autres. Il est également indéniable qu'il faut prendre en compte la dimension relative au temps : court terme, moyen et long terme afin que chacun puisse s'intégrer en fonction de ses disponibilités. Il s'agit en outre de trouver des éléments de comparaison des différents projets. Il faut affiner le travail des commissions parce que la construction d'un avis prend du temps.

3/ Proposition de création d'un groupe de travail - Cadre de vie et environnement local

Il faudra relancer la programmation d'une réunion et redéfinir les périmètres d'intervention des groupes de travail. En attendant, il s'agit de savoir si la plénière valide ou pas la proposition de création de ce nouveau groupe de travail ? Le cadre de vie est un sujet très vaste comme le lien social. Il est préférable de segmenter les besoins pour être force de proposition.

Qui a proposé ce groupe de travail et quelle est l'idée ? C'est un souhait du collectif d'animation d'Ergué-Armel suite à une demande, un intérêt porté sur ce sujet. Cela partait de questions d'environnement, et notamment de celles du groupe de travail sur la gestion des déchets.

Par ailleurs, l'absence des services de la mairie est pointée sur certains problèmes de quartier. Il serait nécessaire d'améliorer le travail en lien avec les associations de quartier car ce serait plus porteur. En cela, le conseil de quartier doit être force de proposition.

A titre d'exemple, le thème de la vie autour de l'école est un sujet du ressort du conseil de quartier pour une réflexion à mener en partenariat avec les associations de quartier. Sur certains sujets, le conseil de quartier peut aussi se positionner pour être le relais des associations.

Dans le cadre de ce nouveau groupe de travail, il convient d'engager une réflexion avec les associations pour les comprendre, savoir quels sont leurs buts, enregistrer les griefs s'il y en a, faire valoir auprès de la mairie les dysfonctionnements constatés.

Les associations ne sont pas les seules à pouvoir s'exprimer. Mais il existe des différences car le conseil de quartier a pour objectif de travailler sur des sujets plus généraux que les associations de quartier, dont les buts sont souvent plus centrés sur une certaine proximité.

Deux propositions pourraient être faites : tout d'abord, programmer une rencontre avec monsieur Poignant pour lui demander ce qu'il attend des conseils de quartier et ensuite rencontrer les représentants des associations de quartier qui pourront exposer leurs objectifs et leurs problèmes. Cela permettrait aussi de mieux les connaître et conduirait à faire des propositions. Cela donnerait en outre un véritable sens au conseil de quartier.

Les conseils de quartier ont été créés à l'initiative de la collectivité. L'avis est écouté en principe. Mais il ne faut pas opposer les deux. Les gens qui sont membres d'associations sont des personnes engagées. Par contre, les particuliers sont moins investis.

Il faut aussi leur laisser la parole sinon le risque est de se retrouver avec seulement des associations.

Les conseils de quartiers ont la réputation d'être politisés. Mais il faut faire la différence entre politisé et politique. Là, il s'agit bien de porter un intérêt et de débattre de la « chose » publique, il est donc tout à fait concevable et justifié de dire que le conseil de quartier s'inscrit dans une action politique, dans la mesure où il intervient en tant qu'aide à la décision publique.

Le conseil de quartier émet des avis et est moins dans l'action que l'association. Mais les deux sont nécessaires et complémentaires.

La plupart des associations sont dans une dynamique d'animation.

Dans le cadre de ce nouveau groupe de travail, il serait intéressant d'inviter les présidents des associations pour effectuer un travail commun de recensement et de diagnostic partagé.

Il est proposé aux membres du conseil de quartier de s'inscrire dans ce groupe de travail.

Mais une question subsiste : comment recueillir la parole des habitants qui n'ont pas d'association de quartier ?

De plus, concernant le déroulement des réunions et leur articulation avec les groupes de travail, il apparaît nécessaire que les plénières ne comporte qu'un seul thème pour être fructueuses.

En cas de pluralité de sujets, la nature des points traités devient moins claire et le travail risque d'être bâclé.

4/ Communication externe : utilisation et mise à jour du blog

C'est une initiative d'un conseiller de quartier et cet outil constitue la mémoire du conseil de quartier.

<http://conseilerguearmel.wordpress.com>

Il est prévu qu'il vienne en réunion plénière présenter son blog. L'adresse du blog est mentionnée dans un précédent compte rendu et de toute évidence cela reste un blog privé car c'est le conseiller qui l'a créé qui en est le seul modérateur.

Par ailleurs, un site devrait voir le jour et il réunira toutes les informations relatives aux conseils de quartier. C'est aux conseils de quartier de définir la gestion de ce site pour en garantir la légitimité.

Il faut rester vigilant. Il est souhaitable que le conseil de quartier définisse, pour sa partie, les différents éléments à intégrer dans le cahier des charges de ce site.

5/ Avis sur le mode de gestion de l'eau

Qui peut émettre un avis ? C'est le conseil de quartier. Un groupe de travail spécifique a été créé pour travailler sur la gestion de l'eau.

Les échéances du calendrier n'auront toutefois pas permis de soumettre cet avis en plénière comme la procédure prévue dans la charte le prévoit¹.

Les éléments du dossier sont présentés : le 24 septembre lors du prochain conseil municipal, la décision sera prise soit de reconduire le délégataire de service public, soit de mettre en place une régie municipale de distribution de l'eau.

Le groupe de travail a listé différents aspects (économique, sociaux, sanitaire, environnementaux).

Il a souhaité travailler sur le bilan de gestion par la société Véolia. Cela n'a pas été possible par manque de documents.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Yves Le Berre (membre de l'association Eau Secours 29 qui a travaillé sur la distribution de l'eau suite au problème des fuites du Braden).

Une parfaite confidentialité sur ce sujet a été mise en oeuvre alors qu'il aurait été souhaitable d'ouvrir un débat public.

L'eau est une ressource essentielle mais qui devient rare. Elle est aussi de plus en plus polluée.

La municipalité peut se fixer comme objectif l'accès à tous d'une eau de qualité au plus juste prix. Certains principes doivent être pris en compte : l'accès à l'eau potable est un droit. Ce n'est pas une marchandise quelconque substituable.

Tous les niveaux de gestion de l'eau sont interdépendants (industrie, agriculture). La gestion de l'eau doit s'inscrire dans le développement durable.

Il est nécessaire qu'il y ait un contrôle citoyen de la gestion de l'eau.

Qui est le plus à même de remplir ce service public : régie ou délégataire ? Le débat insuffisant n'a pas permis d'émettre un avis ni le manque de documents fournis.

Par ailleurs, le groupe de travail s'est positionné et un des membres du conseil de quartier a rédigé une expertise.

Elle a été diffusée par messagerie.

Il est demandé à la municipalité de surseoir à sa décision jusqu'au 8 novembre afin de laisser du temps aux différents groupes de travail (Ergué Armel et Centre Ville notamment) pour produire un avis éclairé et étayé.

Le secrétaire de l'association « eau secours 29 » présente un historique de la création de la délégation de service public et explique le fonctionnement de la gestion de l'eau. L'association milite en faveur d'une régie municipale qui permettrait un contrôle citoyen.

En résumé, le cabinet privé « Oxéna » diligenté par la mairie a calculé que si la régie municipale est retenue, cela risque d'entraîner une augmentation du prix de l'eau de 20 à 30 %.

Il faut savoir, par ailleurs, que la société Véolia enregistre un déficit d'1 million d'euros par an.

D'autre part, le cabinet a rendu son expertise sans que l'association, bien qu'elle l'ait demandé à maintes reprises, ait eu connaissance de son cahier des charges.

La société Véolia fait du « *dumping* ».

La municipalité justifie le manque de débat public par la nécessité de confidentialité d'un marché public.

Un régie est révocable mais pas une délégation de service public.

L'association demande également que la municipalité sursoit à la décision car la délégation de service public court jusqu'en février 2011.

¹ Addenda au Compte rendu.

La Commission n°3 « eau » a donc rédigé un vœu de 58 pages en écho aux saisines en plénières du 16 octobre 2009 et 27 janvier 2010.

Le projet de vœu « Voie de propositions sur le service public local de l'eau | Quel mode de gestion délégué pertinent demain ? », amendé le 20 septembre 2010, a été transmis à Monsieur le Maire de Quimper, aux acteurs politiques et à la presse locale.

Une restitution publique des travaux, suivis d'un échange a été proposé.

Ces documents ainsi qu'un memento de 4 pages sont accessibles sur le blog du conseil de quartier, conseilerguearmel.wordpress.com.

En tout état de cause, il est important de prendre en compte la qualité de l'eau quitte à la payer un peu plus cher.

Par ailleurs, il s'avère qu'une augmentation du prix de l'eau de 20 % génère un surcoût de 14 euros seulement par an pour un foyer moyen.

D'autre part, si la collectivité reprend le personnel Véolia, cela se fera sous contrat de droit privé qui n'entraînera pas d'augmentation des impôts locaux.

La mairie de Paris, par exemple, est de nouveau en régie municipale ce qui a généré des économies par rapport à l'ancienne délégation de service public.

Lecture est faite d'un courrier adressé au maire de Quimper par un membre du conseil de quartier qui est aussi membre de l'association eau secours 29 réclamant un débat public sur la gestion de l'eau avant le 24 septembre 2010, date du prochain conseil municipal.

6/ Point sur l'assemblée générale des conseils de quartier

En amont, afin d'établir une première étape dans la phase de bilan, une réunion des collectifs d'animation a eu lieu le 7 juin ; une seconde est programmée le 13 septembre et l'assemblée générale qui permettra de réunir les membres des quatre conseils de quartier est prévue le 29 septembre au Chapeau Rouge de 18 h 30 à 20 h 30.

Par ailleurs, une réunion publique reste à organiser pour présenter le bilan du conseil de quartier avant la fin de l'année.

Ce bilan pourra faire l'objet d'une présentation en amont dans un article sur une double page dans le MAG du mois de novembre.

Il reste à déterminer la date de la réunion publique avant cette parution.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 h

* *
*

Prochain conseil de quartier

Jeudi 21 octobre de 18 h 30 à 20 h 30 à la mairie annexe d'Ergué Armel